

Nom :

Prénom :

Né(e) le :/...../.....

Niveau de classe à venir :

Adresse :

SERVICES SOUHAITES

- Restauration scolaire : ☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Jeudi ☐ Vendredi
- Accueil Périscolaire :

	Matin	Après-midi
Lundi	☐	☐
Mardi	☐	☐
Jeudi	☐	☐
Vendredi	☐	☐

Merci d'indiquer la fréquentation théorique de votre enfant en garderie.

Les accueils exceptionnels sont autorisés en prévenant la mairie par mail ou par téléphone.

Pour toute absence ou modification de choix, contacter la mairie.

Dans le cas d'une réinscription, la famille doit être à jour du règlement des factures périscolaires.

RENSEIGNEMENTS SUR LES RESPONSABLES

Responsable légal 1 : ☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur

Nom & Prénom : Né(e) le/...../..... à

Adresse* :

Tel fixe : Tel portable :

Email :@.....

Employeur : Tel pro :

Responsable légal 2 : ☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur

Nom & Prénom : Né(e) le/...../..... à

Adresse* :

Tel fixe : Tel portable :

Email :@.....

Employeur : Tel pro :

Dans le cas de séparation des parents, préciser si garde alternée : ☐ oui ☐ non

*Adresse à renseigner si différente de celle de l'enfant.

FACTURATION

Un avis des sommes à payer sera adressé par le service de gestion comptable. Vous vous acquitterez alors du montant dû, selon le mode de paiement choisi suivant :

- ☐ en espèce directement à la trésorerie de St André de Cubzac ou de Blaye
- ☐ par carte bancaire
- ☐ par prélèvement automatique (mandat de prélèvement à compléter + joindre votre RIB)

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Médecin traitant (nom et coordonnées).....

En cas d'accident ou de malaise grave, le SAMU au 15 sera immédiatement contacté et organisera les secours.

Antécédents médicaux et/ou maladie chroniques :.....

Allergies alimentaires (joindre un certificat médical) :.....

Dans le cas d'un PAI (projet d'accueil individuel), ce dernier ne peut se faire qu'avec avis médical et collaboration avec la directrice de l'école.

PERSONNES AUTORISEES A RECUPERER L'ENFANT ET/OU A PREVENIR EN CAS D'URGENCES

(autres que les responsables légaux)

NOM	PRENOM	TELEPHONE	LIEN AVEC L'ENFANT

Excepté dans le cadre d'une fratrie, les personnes autorisées à venir chercher l'enfant, doivent être majeures.

Les personnes récupérant l'enfant doivent présenter une carte d'identité.

AUTORISATIONS PHOTO

☐ J'autorise l'enfant à être photographié pendant les activités périscolaires (presse locale, site de la mairie, gazette et/ou agenda communaux).

☐ Je n'autorise pas l'enfant à être photographié pendant les activités périscolaires.

Je soussigné(e).....déclare exact les renseignements portés sur le présent dossier et donne mon autorisation à prendre le cas échéant toutes mesures nécessaires pour l'état de santé de l'enfant.

J'ai pris connaissance et accepte le règlement intérieur des services périscolaires pour lesquels l'enfant est inscrit.

Le...../...../..... Signature du ou des responsables légaux :

DOCUMENTS À FOURNIR

Obligatoire

- ☐ Dossier d'inscription complété et signé
- ☐ Attestation du quotient familial CAF ou MSA
- ☐ Attestation d'assurance (responsabilité civile + garantie individuelle d'accident)
- ☐ Photocopie des pages de vaccination du carnet de santé
- ☐ Photocopie de la carte vitale

Si concerné

- ☐ Si divorce ou garde exclusive, uniquement une copie des pages du jugement relatives à l'autorité parentale
- ☐ Certificat médical si PAI
- ☐ Mandat de prélèvement
- ☐ RIB

Les informations recueillies dans ce dossier font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel par la commune de Civrac de Blaye. Ces données sont nécessaires à l'inscription et à la gestion des services périscolaires, à la sécurité des enfants, à la facturation des prestations et à la communication avec les familles. Elles sont accessibles, dans la limite de leurs attributions aux agents municipaux habilités, aux responsables des services périscolaires, au service comptable de la collectivité ainsi qu'aux organismes légalement autorisés. Elles sont conservées pendant la durée de la scolarité à l'école de Civrac de Blaye de l'enfant et conformément aux obligations légales et réglementaires applicables aux collectivités territoriales. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la Loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et dans certains cas, d'opposition au traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question relative au traitement de vos données personnelles, vous pouvez contacter : le Délégué à la Protection des Données (DPD)

Joachim JAFFEL - Gironde Numérique

Rez de dalle - Immeuble Gironde - 8 rue Corps Franc Pommies 33000 BORDEAUX

05 35 54 08 84

rgpd@girondenumerique.fr

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.